



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MARDI 24 JUIN 2025, A 20H00, A LA SALLE DE LA GRANGE

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel No. 22 du 13 juin 2025 et par la publication communale du 13 juin 2025.

Présidence : M. Yves Daucourt, Président des Assemblées

Procès-verbal : Il est tenu par la secrétaire communale

Nbre d'ayants-droits : 30

Scrutateurs : MM Gérard Zenklusen et Jean-Claude Gerber

M. le Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participants. Il salue en particulier M. Vincent Rérat, conseiller communal depuis le 1^{er} avril 2025.

Il souhaite la bienvenue à M. Jérémy Huber qui présentera le point 2 de l'ordre du jour et à M. Benoit Bleyaert pour la présentation du point 5 concernant la Grange.

M. le Président rappelle les personnes ayant le droit de vote à cette assemblée, à savoir, les Suisses de plus de 18 ans et domiciliés depuis plus de 30 jours dans la commune et les étrangers de plus de 18 ans, domiciliés en Suisse depuis plus de 10 ans, dans le canton depuis plus d'un an et depuis plus de 30 jours dans la commune.

Les personnes ne remplissant pas ces conditions sont priées de s'asseoir sur le côté. À ce sujet, la secrétaire Mme Auréline Meyer, M. Jérémy Huber et M. Benoit Bleyaert n'ont pas le droit de vote.

Les personnes souhaitant intervenir durant l'assemblée sont priées de se manifester en levant la main et en s'annonçant de leur nom et prénom. Aucune prise de parole ne sera tolérée d'une personne ayant un comportement de manière inconvenante ou même dégradante, le droit de réponse reste ouvert.

Le point des divers doit porter uniquement sur les questions en relation avec la vie et les activités communales. Aucune décision ne sera prise à ce point de l'ordre du jour. Si une ou un citoyen-ne fait une proposition qui est de la compétence de l'assemblée communale, elle sera mise au vote. Si la proposition est acceptée, le conseil devra, lors d'une prochaine assemblée, mettre un point à l'ordre du jour qui traitera de ce sujet.

M. le Président demande à tout intervenant de prendre note de ce qui vient d'être dit afin que les délibérations n'offusquent aucun-e citoyen-ne.

M. le Président explique à l'Assemblée qu'après prise de renseignements auprès du Délégué aux affaires communales, seul le Conseil communal est maître de l'ordre du jour et a donc le droit de le modifier, soit en inversant l'ordre d'un point ou en supprimant un point au besoin, en cas de manque d'informations.

M. le Président demande au Conseil communal s'il a des modifications à apporter à cet ordre du jour, ce n'est pas le cas, il sera donc traité comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024.
2. Discuter et voter une participation financière de CHF 12'800.00 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy « EDP SA », sous réserve de sa constitution. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par Mme Rodrigues Abreu Da Silva Angelina, ressortissante portugaise et domiciliée à Courtedoux
4. Prendre connaissance des dépassements budgétaires et approuver les comptes de l'exercice 2024.
5. Informations communales
 - Avancement du chantier de la Combatte
 - Bâtiment de la Grange
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2024

M. le Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. M. le Président demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture, avec remerciements à la secrétaire.

2. Discuter et voter une participation financière de CHF 12'800.00 au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy « EDP SA », sous réserve de sa constitution. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.

M. le Président donne la parole à **M. Denis Gatherat**, conseiller communal en charge de ce dossier.

M. Gatherat explique que le SIDP est actuellement en train de se pencher sur la création d'une société anonyme pour développer l'énergie renouvelable dans le district. Toutes les communes du district sont invitées à rejoindre cette SA, la part communale pour Courtedoux se monte à CHF 12'800.-. C'est actuellement la dernière commune qui doit accepter ce point en Assemblée.

Afin d'avoir davantage d'informations sur cette société, M. Gatherat passe la parole à M. Jérémy Huber, chargé de mission pour le développement économique au SIDP.

La présentation sera jointe au présent PV.

M. Huber explique que le SIDP a constaté que la transition énergétique doit connaître une accélération dans sa mise en œuvre. Les collectivités locales n'ont pas forcément les moyens humains et financiers pour y arriver malgré le potentiel existant. De ce fait, la formation d'une SA a rapidement été retenue.

Afin d'augmenter le capital-actions et faire profiter des compétences dans la gestion d'entités privées, il a été souhaité d'ouvrir les participations aux acteurs privés de la région.

Plusieurs projets ont été identifiés dans certaines communes du district. Le but de la SA est clairement expliqué par M. Huber. Le capital-actions de 1.1 millions de francs est souhaité sous forme de partenariat public-privé. La part des communes est de CHF 400'000.- répartie selon le nombre d'habitants. En ouvrant la possibilité aux investisseurs privés, le lien entre le canton, la commune et eux-mêmes sera clairement facilité.

L'ouverture du capital à des partenaires privés se fera sous la forme d'actions ordinaires alors que les communes détiendront des actions privilégiées.

Les projets, communal ou privé, seront étudiés afin de voir la rentabilité et l'exploitation possible. Aucun projet sans rendement ne sera financé afin de ne pas mettre en péril la société.

Les autres communes du district ont déjà accepté le projet. Le premier projet serait de couvrir la toiture de l'Hôpital de Porrentruy avec des panneaux solaires. Les prochaines étapes et les perspectives de cette société « EDP SA » sont présentées. A la fin de sa présentation, M. Huber est remercié par le Président.

M. Le président demande l'entrée en matière.

◆ L'assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

Ensuite, M. le Président laisse la parole aux citoyens, aucune question n'est posée.

Selon l'article 23 alinéa 3 du Règlement communal d'organisation de Courtedoux, la proposition qui n'est ni amendée, ni combattue est tenue pour acceptée à l'unanimité sans votation.

3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et communal, présentée par Mme Rodrigues Abreu Da Silva Angelina, ressortissante portugaise et domiciliée à Courtedoux

M. le Président donne la parole à Mme Tallat pour ce point.

Une brève présentation de Mme Rodrigues Abreu Da Silva Angelina est faite. Elle habite à la Rue du 23-Juin 72 et est arrivée en Suisse en 1992. Elle est mariée depuis 1990 à M. Soares Da Silva José, elle est maman de deux enfants et trois fois grand-maman. Elle travaille chez AJS à Porrentruy et s'occupe de nettoyer la salle Saint-Martin de notre commune.

Mme Tallat précise que, selon le Règlement communal sur les émoluments, l'émolument communal a été fixé à CHF 500.- par le Conseil communal.

M. le Président demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas. Il demande d'accepter l'entrée en matière sur ce point.

◆ L'assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

Les présentations étant faites, M. le Président demande à Mme Rodrigues Abreu Da Silva de quitter la salle.

Etant donné qu'aucune question n'est posée, M. le Président propose de passer au vote. Il demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous la demande de naturalisation ordinaire, respectivement le droit de cité communal, présentée par Madame Rodrigues Abreu Da Silva Angelina ?

◆ L'assemblée accepte à l'unanimité.

Mme Rodrigues Abreu Da Silva revient dans la salle et est applaudie par l'assemblée.

4. Prendre connaissance des dépassements budgétaires et approuver les comptes de l'exercice 2024.

M. le Président donne la parole à **M. Denis Gatherat**, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation des comptes.

La présentation PowerPoint de M. Gatherat sera jointe au présent PV.

- Le déficit de ces comptes 2024 se monte à CHF 270'413.17.-.
- Le déficit total 2024 des financements spéciaux s'élève à CHF 1'724.48.-.
- Les investissements se montent à CHF 1'802'945.06.-.

Selon une obligation cantonale, une provision des charges de l'action sociale pour l'année 2024 a dû être faite, c'est une situation exceptionnelle qui n'aura lieu que pour les comptes 2024. Le montant de cette provision est de CHF 264'249.29.-. Sans celle-ci, la perte 2024 serait de CHF 6'163.96.-

Au terme de ces explications, M. le Président remercie M. Gatherat pour sa présentation, ainsi que Mme Jeannerat, caissière communale, pour la bonne gestion de la comptabilité communale et demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour cet objet :

◆ L'assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

Avant de poursuivre, M. le Président demande à M. Gatherat de faire part du rapport des vérificateurs des comptes à l'Assemblée.

M. Gatherat rappelle que la fiduciaire BDO a été mandatée pour vérifier les comptes 2024 et qu'elle recommande de les approuver sans remarque

particulière. Ce rapport est disponible au secrétariat communal pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance dans son intégralité.

M. le Président ouvre la discussion :

Il n'y a pas de question. M. le Président propose de passer au vote et demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2024 ainsi que les dépassements budgétaires ?

◆ L'Assemblée approuve ces comptes 2024 avec une abstention.

5. Informations communales

a) Avancement du chantier de la Combatte

M. le Président donne la parole à M. Jean-François Vallat, conseiller communal en charge du dossier :

M. Vallat indique que les travaux ont repris le 16 juin dernier et dureront jusqu'à la fin de l'automne suivant l'avancée du chantier. Ces travaux seront finalement réalisés en 3 étapes et non 2, ceci résulte d'une décision cantonale. De plus, les subventions cantonales ont été supprimées, la commune a engagé un avocat pour se défendre mais actuellement il n'y a pas eu de suite à ce sujet.

M. le Président ouvre la discussion mais aucune question n'est posée.

b) Bâtiment de la Grange

M. le Président donne la parole à M. Vincent Rérat, conseiller communal en charge de ce dicastère.

M. Rérat est ravi d'accueillir l'assemblée dans cette nouvelle salle qui reste surnommée la Grange. Afin d'avoir des explications plus concrètes et précises, M. Rérat passe la parole à M. Benoit Bleyaert.

M. Bleyaert souhaite faire le bilan de ce dossier, sa présentation sera jointe au PV. Il rappelle l'historique de ce chantier. Le coût exact du projet est maintenant connu, étant donné que toutes les factures ont été reçues. Les chiffres sont présentés.

Néanmoins, il reste un point à améliorer : l'acoustique de la salle car ça résonne énormément. Il est donc nécessaire d'ajouter des panneaux phoniques pour limiter les résonances. Le Conseil communal va se pencher sur cette problématique.

Une fois la présentation terminée, M. le Président ouvre la discussion :

[REDACTED]

Il y a une subvention de l'ECA pour le hangar des pompiers mais est-ce qu'une subvention pour les panneaux solaires est prévue ?

M. Bleyaert répond que normalement oui, mais aucun montant n'est connu pour l'instant.

[REDACTED]

Il fait une réflexion quant au renchérissement, les adjudications ont été faites en 2021-2022, donc le renchérissement ne devait pas être autant imposant. M. Bleyaert répond que c'est tout à fait juste mais qu'il y a aussi eu plusieurs adjudications courant 2023. La courbe montre un impact direct et global pour ce projet.

M Gatherat ajoute que la plupart des adjudications ont été faites en 2023 car le projet avait totalement évolué. M. Bleyaert assure que le dépassement est lié à l'augmentation des coûts et non pas à d'autres aménagements imprévus initialement.

[REDACTED]

Il demande pourquoi il n'y a pas eu de réévaluation des coûts étant donné que le projet initial a complètement été modifié. Un si gros montant n'était plus justifié, surtout que le projet d'UAPE a été abandonné.

M. Bleyaert répond que c'était la volonté du Conseil communal de garder les coûts au même montant que le crédit initial. Au départ, ce crédit était limite, il n'y avait pas de grandes marges de manœuvre.

[REDACTED]

Il demande pourquoi la charpente n'a pas été gardée malgré l'expertise ?

M. Bleyaert répond que l'expertise montrait que la charpente était en bon état, or, lors du début des travaux, l'entreprise Batipro a indiqué que la charpente n'était plus en état et qu'il y avait de grands risques. C'est pourquoi le Conseil communal a préféré ne pas la garder.

6. Divers

M. le Président donne la parole aux citoyens :



Il demande où en est la signalisation du 30 km/h vers l'entreprise Recomatic ?

Madame Tallat répond qu'après prise de renseignement, aucune suite ne sera donnée au projet tant que les travaux de la Route de la Combatte ne seront pas terminés. Elle explique clairement qu'il n'est pas possible de déplacer le panneau sans autorisation préalable. Elle a repris contact avec le service des infrastructures dernièrement et attend un retour de leur part. Elle s'excuse sincèrement que ce dossier ne puisse pas se poursuivre rapidement. Ce dossier n'est pas oublié, le Conseil communal fera au mieux pour lui donner une suite rapide.

La parole n'est plus demandée, M. le Président donne la parole à Madame Tallat qui a quelques mots à partager.

Elle remercie vivement les employés de la commune pour le travail effectué tout au long de l'année. Elle souhaite la bienvenue à M. Vincent Rérat et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction de conseiller communal. Elle souhaite aussi la bienvenue à Madame Barbara Carrer Seuret, qui est en poste depuis le 1^{er} mai 2025 afin de remplacer Madame Ginette Talbi qui partira prochainement à la retraite.

C'est avec une grande émotion que Madame le Maire remercie vivement Madame Talbi pour son long parcours professionnel au sein de la commune de Courtedoux. Arrivée en 1977 pour effectuer son apprentissage qu'elle a terminé en 1980. Madame Talbi a ensuite été directement engagée. Année après année, elle s'est dévouée pour la commune en contribuant chaque jour aux tâches qui lui sont confiées. Son engagement et son travail ont toujours été exemplaires, c'est avec une grande émotion que les Autorités communales la remercient chaleureusement et lui souhaitent plein succès pour l'avenir. Une attention lui est remise de la part du Conseil communal.

M. le Président lève cette Assemblée, il est 21h30. Enfin, il souhaite à toutes et tous un bel été et de belles vacances qui s'approchent à grands pas.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
Le Président : **La Secrétaire :**



Yves Daucourt



Aureline Meyer